# PROJET D'EXTENSION DE LA CARRIÈRE DE VIGNATS

## CHARTE D'ENGAGEMENTS

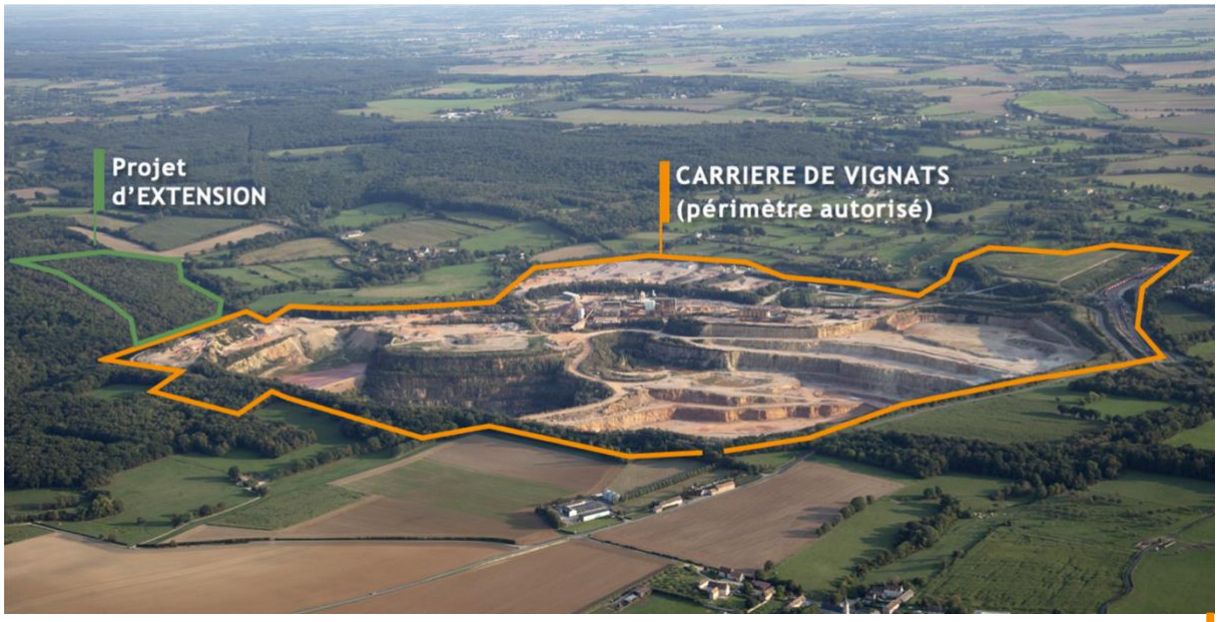


Périmètre de la carrière actuelle et périmètre du projet d'extension

CARRIÈRES
DE VIGNATS

AGENCE tact

# INTRODUCTION

Dans le cadre du projet d'extension de la carrière de Vignats, la société des Carrières de Vignats a choisi de mener une démarche d'information et de concertation avec les élus locaux et les plus proches riverains des cinq communes concernées. Pour ce faire, un comité de suivi a été initié avec les élus tandis qu'un cycle d'ateliers a été mis en œuvre pour les riverains les plus proches avec comme objectif d'encadrer les échanges et ainsi d'aboutir à la conception d'une charte d'engagements.

Le présent document est le résultat de ces échanges. Il réunit les propositions faites par les riverains puis traduites en engagements que la société des Carrières de Vignats s'entend prendre, dans le cas où le projet d'extension serait autorisé.
**Cette charte d'engagements sera annexée au dossier de demande d'autorisation instruit par les services de l'État et pourra ainsi être, pour tout ou partie, reprise dans l'arrêté d'autorisation du Préfet, si celui-ci le juge opportun.**

# RAPPEL DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

Afin d'engager des discussions avec les parties prenantes locales pour parvenir à un projet cohérent et adapté au territoire, une démarche complète a été mise en œuvre. Le calendrier ci-dessous met en évidence les différents temps d'échange et de rencontre qui ont permis de parvenir à la finalisation de cette charte d'engagements.

# Calendrier de la démarche de concertation

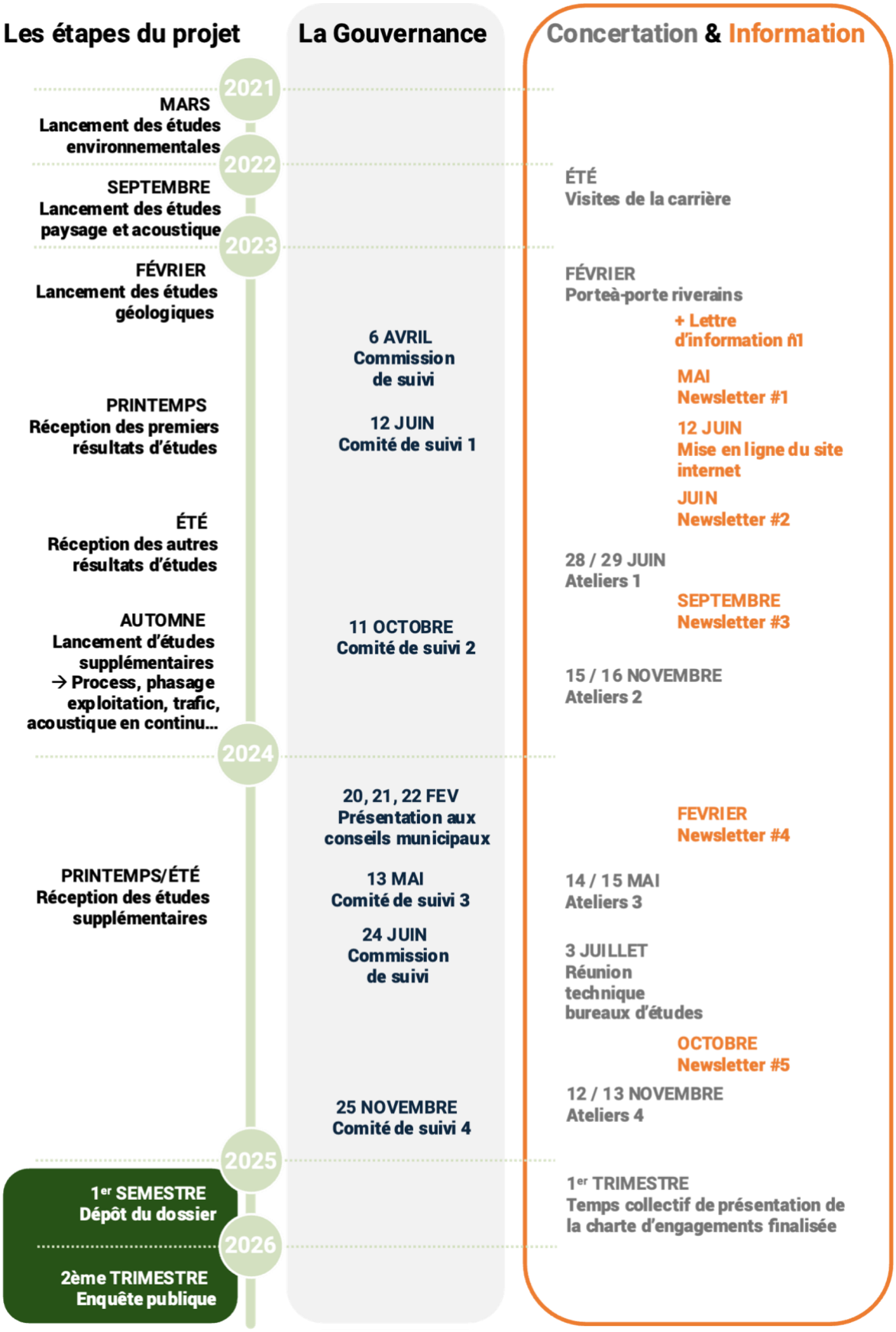

A noter que l'aboutissement de cette charte d'engagements ne constitue pas l'étape finale de la concertation et des échanges avec l'équipe du projet. La charte définit également les modalités d'échanges et de rencontres nécessaires pour approfondir des sujets spécifiques et suivre le bon déroulé des prochaines étapes de la vie du projet.

## Clés de lecture de la charte d'engagements

Les éléments indiqués par la mention Engagement 1 correspondent aux propositions des riverains et associations lors des ateliers dédiés à la construction de la charte d'engagements.

Les éléments présentés dans l'encadré ci-dessous correspondent aux obligations réglementaires auxquelles doit se conformer le carrier dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet d'extension.

**Demandes d'engagements faisant déjà l'objet d'obligations réglementaires**

Enfin, la dernière partie du document est consacrée aux **Propositions non retenues**. Il s'agit de propositions émises par les riverains lors des ateliers mais qui ne peuvent pas faire l'objet d'un engagement de la part du carrier pour différentes raisons (déjà mis en œuvre, problématique technique…). En ce sens, une réponse est apportée pour expliquer ce choix.

# Phase 1 - Études autour du projet d'extension

Les engagements pris lors de cette phase sont appliqués par les équipes de la carrière lors de la phase d'études préalablement au dépôt du projet. Ces engagements sont repris en deux catégories pour plus de lisibilité : **information et concertation** et **maîtrise des impacts de l'exploitation**.
Les échanges ont mis en lumière une demande importante sur des engagements applicables à l'exploitation du périmètre actuel de la carrière. Ces engagements sont donc également intégrés à cette phase.

## Information et concertation

### Engagements pris

- Engagement 1 : **Organiser des temps d'échanges** afin de garantir la bonne information de tous les riverains et acteurs du territoire :
    - Organiser un temps d'échange supplémentaire avec les bureaux d'études et les riverains (→ Réunion technique du 3 juillet 2024).
    - Organiser une session supplémentaire d'ateliers, afin de travailler collectivement sur la charte d'engagements (→ Ateliers N°4 des 12 et 13 novembre 2024).
    - Mettre en ligne les documents présentés lors des ateliers avant la diffusion des comptes-rendus (→ mis en œuvre depuis la seconde session d'ateliers).
- Engagement 2 : **Communiquer et informer sur l'activité de la carrière** et l'actualité du dossier par voie numérique et par voie postale (→ newsletters, lettres d'information, invitations…).
- Engagement 3 : **Transmettre la charte d'engagements aux riverains en amont de l'évènement de présentation finale** (→ après les ateliers du 12 et 13 novembre 2024).
- Engagement 4 : **Organiser un temps collectif** avec les riverains des cinq communes, pour présenter la charte d'engagements.
- Engagement 5 : **Organiser une visite technique du site d'extension.** Cette demande pourra être effectuée ultérieurement comme c'est le cas de la carrière actuelle pour faire découvrir le site pendant la phase exploitation.

### Maîtrise des impacts

**Engagements pris**

- Engagement 6 : **Communiquer sur la progression des études lors des ateliers avec les riverains** (poussières, acoustique, biodiversité, hydrogéologie) ainsi que sur les analyses d'impacts des rejets dans l'eau de la Filaine.
- Engagement 7 : **Installer des panneaux pédagogiques** en bordure de voirie à destination des conducteurs de poids lourds, pour limiter les déchets et les envols de chargement.
- Engagement 8 : **Proposer, à la demande, le passage d'un expert vibration** au sein des habitations les plus exposées. Même s'il n'est pas possible de réaliser des contrôles individuels dans chacune des habitations à chaque tir de mine, des contrôles ponctuels peuvent être mis en œuvre sur demande.

À noter : un certain nombre de propositions liées à la maîtrise de l'impact paysager ont été exprimées. L'étude d'impact paysagère et les mesures de limitation des impacts proposées ont répondu de manière satisfaisante à ces demandes.

**Demandes d'engagements faisant déjà l'objet d'obligations réglementaires**

√ Réalisation d'études sur la poussière générée par l'activité, et sur sa composition.
√ Réalisation d'études d'impacts sur les sujets biodiversité, paysage, poussière, acoustique, qualité de l'air, hydrogéologie.

## Phase 2 - Instruction du dossier

Les engagements pris lors de cette phase sont appliqués par les équipes de la carrière **à compter du dépôt de demande d'autorisation** et **jusqu'à la décision finale sur le projet.** Ces engagements sont repris en deux catégories pour plus de lisibilité : **information et concertation** et **maîtrise des impacts de l'exploitation**.

### Information et concertation

**Engagements pris**

- Engagement 9 : **Diffuser les informations relatives à la phase de consultation du public** sur un site internet dédié et relayé sur le site internet du projet.
- Engagement 10 : **Poursuivre la démarche d'information** menée jusqu'alors, en informant régulièrement riverains et élus de l'activité du site (→ newsletters, lettres d'information, mise à jour du site internet).

### Maîtrise des impacts de l'exploitation

**Engagements pris**

- Engagement 11 : **Communiquer sur l'évolution des études** si ces dernières sont l'objet de compléments pendant la phase d'instruction.
- Engagement 12 : **Créer un merlon paysager** sur la parcelle ZB5 (bas de Brieux) avant l'obtention de l'arrêté préfectoral afin de limiter l'impact visuel (sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires : permis d'aménager).

## Phase 3 - Exploitation de l'extension

Les engagements pris lors de cette phase sont appliqués par les équipes de la carrière **à compter de l'autorisation du projet si elle a lieu** et **jusqu'à la fin de l'exploitation de l'extension.** Ces engagements sont repris en deux catégories pour plus de lisibilité : **information et concertation** et **maîtrise des impacts de l'exploitation**.

### Information et concertation

**Engagements pris**

- Engagement 13 : **Informer les riverains du démarrage de l'exploitation de l'extension** et **communiquer notamment les dates prévues pour le défrichement**.
- Engagement 14 : **Organiser des temps d'échanges réguliers avec les riverains** lors de l'exploitation afin de notamment communiquer les résultats des mesures de suivi.

- Engagement 15 : **Prévoir**, avec le concours des élus locaux, **un dispositif pour informer et inclure les nouveaux arrivants** dans la démarche de dialogue local.
- Engagement 16 : **Informer lors des Commissions de suivi sur les résultats des mesures de suivi des impacts menés**.
- Engagement 17 : **Diffuser les comptes-rendus des Commissions de suivi** sur le site internet de la carrière.
- Engagement 18 : **Informer sur les démarches menées pour réduire les impacts du site**, et valoriser cela à l'aide notamment de panneaux pédagogiques (biodiversité et fauchages tardifs).

## Maîtrise des impacts de l'exploitation

### Engagements pris

- Engagement 19 : **Déplacer l'installation primaire dans les cinq années après l'obtention de l'autorisation définitive d'exploitation du site** afin de réduire l'impact acoustique le plus rapidement possible.
- Engagement 20 : **Étudier un moyen de valoriser localement les broyats issus du défrichement** nécessaire à l'extension.
- Engagement 21 : Réévaluer la possibilité **d'adapter l'éclairage nocturne pour limiter les impacts** après le déplacement de l'installation primaire, en s'assurant du maintien de la sécurité des employés sur le site.
- Engagement 22 : **Maintenir une vigilance sur l'interdiction de la traversée de Brieux par les camions**, en échangeant régulièrement avec les élus locaux sur le sujet.
- Engagement 23 : **Mettre de la terre végétale sur les paliers** une fois leur exploitation terminée afin que la végétation puisse coloniser spontanément les fronts de taille.

**Demandes d'engagements faisant déjà l'objet d'obligations réglementaires**

√ Anticipation des mesures de reboisement

# Phase 4 - Vie de la carrière

Les engagements pris pour cette phase sont appliqués par les équipes de la carrière **à compter de la finalisation de la charte d'engagements** et **jusqu'à la fin de l'exploitation actuelle et de l'extension si cette dernière est autorisée.**

## Engagements pris

- Engagement 24 : **Informer sur l'activité de la carrière**, et notamment sur l'activité susceptible de générer plus d'impacts : pic d'activité, travail le samedi, etc.
- Engagement 25 : **Mettre en place, à minima, un dispositif de contact avec la carrière** pour que les riverains puissent joindre les équipes de la carrière 7j/7.
- Engagement 26 : **Maintenir les événements permettant de découvrir le site** : journées portes ouvertes, découverte de l'extension, ouverture du site aux scolaires, etc.
- Engagement 27 : **Maintenir la liaison entre Brieux et Saint-Nicolas par un chemin piéton de contournement.**
- Engagement 28 : **Informer les riverains sur l'avancée du projet de remise en état de la carrière** et échanger avec les riverains sur le devenir du site sur la base des scénarios proposés par les bureaux d'études.
- Engagement 29 : **Prendre des engagements sur l'activité de la carrière pendant la canicule** en apportant une vigilance particulière à la maîtrise des impacts par la mise en œuvre d'actions telles que :
  - L'arrosage renforcé des pistes actuelles pour éviter l'envol des poussières ;
  - L'installation d'un nouveau dispositif d'arrosage automatique sur la future piste à créer qui permettra d'accéder au gisement dans le cadre du projet d'extension ;

  L'ensemble de ces dispositions s'appliquera sous réserve de ne pas être contraints par des restrictions sur l'eau notamment (arrêtés sécheresse, etc…).

# POUR MÉMOIRE – PROPOSITIONS NON RETENUES

## Phase 1 - Études autour du projet d'extension

### Maîtrise des impacts

Élargissement de la trame verte autour du site.
*→ Cette proposition est déjà prise en compte et intégrée par l'équipe de la carrière, sur la base des recommandations formulées par le bureau d'études environnemental et complétée par les échanges ayant eu lieu en atelier.*

Proposition de mesures de réduction de l'impact acoustique : changement des wagons, évitement des allers-retours des engins sur le site.
*→ Ces propositions font déjà l'objet d'une étude spécifique. Les résultats de cette étude proposent des solutions permettant de réduire l'impact acoustique pour les riverains et fait, en particulier, l'objet de l'engagement 17 (déplacement primaire), en phase d'exploitation de l'extension.*

Diffusion des études complètes, des études d'impacts et des coordonnées des bureaux d'études.
*→ Cette proposition n'a pas été retenue car les études non finalisées ne sont pas diffusables avant le dépôt en préfecture. Cependant, les études seront accessibles pendant la phase d'instruction et de consultation du public.*

Réorganisation des éclairages nocturnes pour limiter l'impact visuel pour les riverains.
*→ L'éclairage nocturne relève d'une réglementation qui s'impose aux carriers pour assurer la sécurité des salariés. Les marges de manœuvre sur ce sujet n'ont pas été identifiées à ce stade, mais ce point fait l'objet de l'engagement 19 (réévaluation après déplacement du primaire), en phase d'exploitation de l'extension.*

Transmettre des éléments de réponse sur l'impact de l'exploitation sur le prix du foncier.
*→ Cette proposition n'a pas été retenue car de telles études n'existent pas à ce jour. Néanmoins, cette demande doit être mise en perspective avec les efforts importants de limitation des impacts de l'exploitation que mènent les carriers sur ce site qui existe depuis plus de 150 ans.*

## Phase 2 - Instruction du dossier

### Maîtrise des impacts de l'exploitation

Suivi des mesures acoustiques en direct avec les habitants.
*→ Cette proposition n'a pas été retenue car les temporalités des études peuvent varier, et il n'est pas jugé opportun d'inscrire un suivi particulier sur ce sujet dans les engagements. L'engagement 9 (information sur les études pendant la phase d'instruction) intègre cette*

*proposition en son sein, en communiquant sur les progressions des différentes études avec les habitants.*

## Phase 3 - Exploitation de l'extension

### Information et concertation

Ouvrir les Commissions de suivi aux riverains.
*→ La composition des Commissions de suivi est définie par l'arrêté préfectoral lié à l'exploitation de la carrière. Il n'appartient donc pas aux équipes de la carrière de la modifier. Cependant, les engagements 11 et 12 (Informer les riverains + Organiser des temps d'échanges réguliers) ainsi que la mise en ligne des comptes-rendus permettent d'assurer une information complète des riverains sur l'activité et sur les échanges menés au cours de cette instance.*

### Maîtrise des impacts de l'exploitation

Consulter les riverains sur les espèces à replanter dans le cadre du boisement compensatoire (espèces persistantes et marcescentes, essences locales et diversifiées, etc).
*→ Dans le cadre du boisement compensatoire, le carrier ne peut décider des espèces qui seront définies en concertation entre la DDTM et l'expert forestier. Cependant, cette proposition a été intégrée, suite à cette demande, dans les recommandations des plantations de renforcement de haies émises par le bureau d'études paysage, c'est pourquoi elle n'a pas été ajoutée à la liste des engagements de la présente charte.*

Entretenir les terrains appartenant à la carrière, pour ne pas laisser de « friches ».
*→ Les « friches » sont des écosystèmes qui ont une fonction de préservation de la biodiversité. Les équipes de la carrière travaillent avec des bureaux d'études environnementaux qui les accompagnent dans la gestion des « friches ». Cependant, l'engagement 16 (panneaux pédagogiques) propose notamment de mieux informer le grand public sur la fonctionnalité de ces écosystèmes.*

## Phase 4 - Vie de la carrière

Maintenir l'accès au site d'extension lors de la première phase de l'exploitation.
*→ Cette proposition n'a pas pu être retenue car l'ouverture de la zone au grand public engage légalement la responsabilité de la société.*